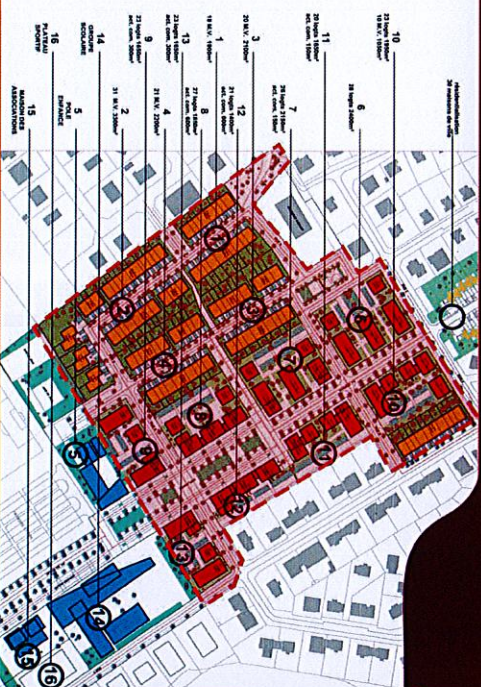


Le programme de la Z.A.C. Copaya en détail



LE PROGRAMME GLOBAL DE LA Z.A.C. COMPRENDRA :

- La reconstruction de 291 logements :
 - 171 logements collectifs sociaux ou fives sociaux
 - de type :
 - collectifs (87)
 - maisons de ville (84)
- 61 logements collectifs libres ou de type :
 - collectifs (51)
 - maisons de ville (10)
- La construction de 2,100 m² de surface hors œuvre nette de commerces.
- 53 logements collectifs libres ou intermédiaires de type collectifs
- 6 logements en accession intermédiaire de type maisons de ville
- La construction d'équipements (hors Z.A.C.) :
 - plateau sportif
 - pôle enfance
 - groupe scolaire
 - aires de jeux
 - maison des associations



CALENDRIER DES OPÉRATIONS

- Signature de la convention partenariale (AVRIL, Région, Département, Caisse des dépôts, Ville de Matoury, SA HLM, Foncière Logement) : 16 déc. 2009
- Relogements : 2008 - 2013
- Démolition Bâtiment 8, 9, G : 2009 - 2010
- Démolition autres bâtiments : 2011 - 2012
- Reconstruction des bâtiments : 2011 - 2014
- Voie vers la matourienne : 2009 - 2011
- Mise en place des équipements publics : 2010 - 2013

Pour plus d'informations, contacter :

MAIRIE DE MATOURY
1 RUE VICTOR CEIDE
97351 MATOURY
TEL : 05 94 35 32 32



COMMUNE DE MATOURY

Projet de Z.A.C. Copaya

PROGRAMME DE RÉNOVATION URBAINE (PRU)



MATOURY
LA DYNAMIQUE

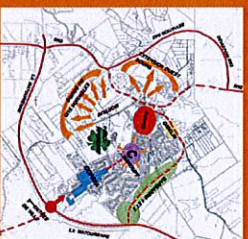
La Z.A.C. Copaya, un élément du Programme de Renovation Urbaine de la commune de Matoury

La procédure de Z.A.C.

Les objectifs de la Z.A.C. Copaya

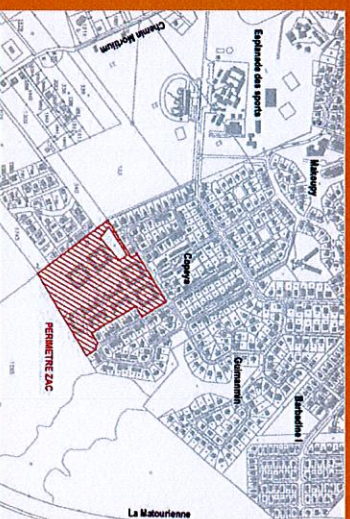
LA Z.A.C. DE COPAYA S'INSCRIT DANS LE CADRE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE DE MATOURY, QUI PRÉVOIT NOTAMMENT, SUR 7 ANS :

- La démolition totale des 240 logements existants
- La reconstruction de 291 logements sur site
- La construction d'équipements publics
- Le déclassement du quartier vers la Matourienne
- La création d'une zone d'activités économiques



LOCALISATION ET PÉRIMÈTRE PROPOSÉ :

Le secteur de la future Z.A.C. Copaya couvre 6,5 hectares et se situe au sein du centre-bourg de la commune de Matoury à l'extrême sud du quartier de Copaya. Le secteur concerné est constitué des 9 bâtiments collectifs de Copaya.



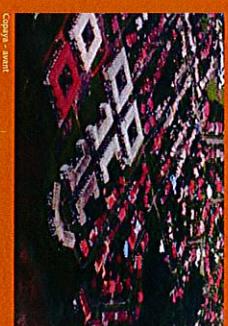
L'AMÉNAGEMENT DE LA Z.A.C. VISE A :

- Mettre en œuvre un projet urbain répondant à une meilleure mixité sociale (diversification du type de logements : collectifs ou maisons de ville et de la typologie : du T2 au T6)
- Assurer le renouvellement urbain et la revitalisation de ce quartier en créant une nouvelle entité de ville marquée par une large esplanade urbaine
- Proposer une vitrine commerciale en pied d'immeuble, permettant l'accueil et l'extension des activités économiques
- Développer le caractère paysager de l'ensemble
- Dégager des liaisons inter-quartiers

POURQUOI UNE Z.A.C. ?

La Z.A.C. (Zone d'Aménagement Concerté) est une procédure d'initiative publique permettant à une collectivité publique ou à un établissement public, y ayant vocation, d'acquérir des terrains, de les aménager puis de les revendre à des constructeurs qui participent au financement des équipements induits par l'opération. Une Z.A.C. est donc une procédure d'aménagement qui offre à la collectivité la maîtrise des choix d'aménagement, du programme urbain, du respect des prescriptions urbanistiques et architecturales de la part des acquéreurs de foncier aménagé.

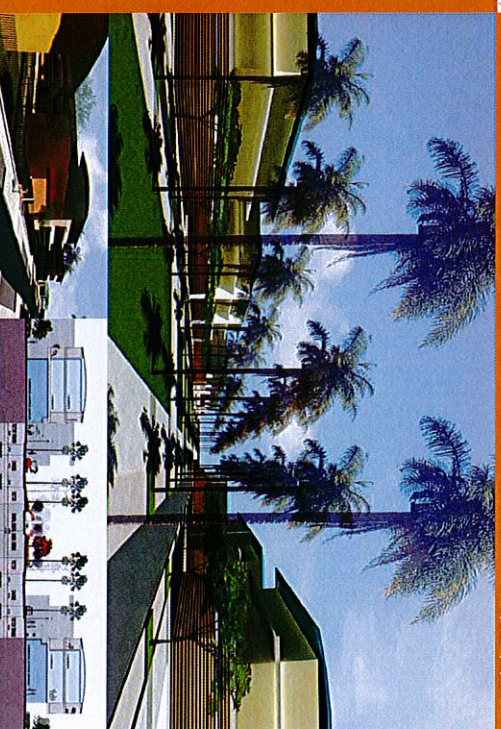
Le projet de Z.A.C. Copaya est à l'initiative de la commune de Matoury : sa réalisation sera confiée à un aménageur après une mise en concurrence.



Copaya - aérien



Copaya - aérien



Vue de l'axe - perspective

Eplanade - coupe transversale